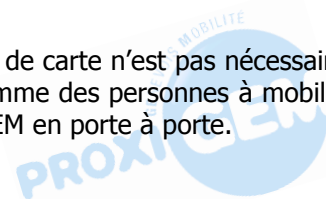
	PROXIGEM : TRANSPORT A LA DEMANDE	N° A remplir par la CCG
	DEMANDE DE CARTE PROXIGEM +	

INFORMATION : Si le demandeur détient une **carte d'invalidité**, la demande de carte n'est pas nécessaire. Les détenteurs de la carte d'invalidité et de **PROXIGEM +** sont considérés comme des personnes à mobilité réduite en raison de difficulté de déplacement et ont accès au service PROXIGEM en porte à porte.



A. DEMANDEUR	
NOM, Prénom :	Date de Naissance : ___/___/_____
Adresse :	Téléphone :
<i>Si besoin, pour les personnes non autonomes ou mineures, merci d'indiquer une personne à contacter :</i>	
NOM, Prénom :	Téléphone :
B. DEPLACEMENTS	
Difficultés de déplacement :	<input type="checkbox"/> Régulières <input type="checkbox"/> Evolutives ou ponctuelles : Si possible, indiquer la durée : Du ___/___/_____ au ___/___/_____
C. EXPRESSION DES ATTENTES ET BESOINS	
<i>Préciser les raisons qui motivent votre demande de prise en charge en porte à porte par PROXIGEM :</i>	
Fait à Le ___/___/_____	Signature

D. APPROBATION EN MAIRIE	
Suite à la demande formulée ci-dessus, le Maire, M. _____ reconnaît, comme Personne à Mobilité Réduite (PMR) Mme, Mlle, Monsieur, _____ du _____ au _____ .	
Fait à Le ___/___/_____	Signature, Cachet de la mairie

PROCESSUS D'ACCES AU SERVICE PROXIGEM EN PORTE A PORTE

Trois copies de l'original sont effectuées ; une conservée en mairie, une adressée à la Communauté de Communes du Genevois et une à l'exploitant GEM'BUS. Une carte PROXIGEM + sera remise au demandeur. A chaque prise en charge, elle devra être présentée au conducteur.

L'original du document est remis au demandeur. L'accès à PROXIGEM est immédiat. Pour activer le service, il convient de réserver au  **0 800 04 74 00** en précisant être en possession dudit formulaire.

